

LA PRESSE EN REVUE...

LUNDI 7 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

- 1) La gauche vacille...
- 2) 2004-2010
- 3) Economie
- 4) « Chauffe Marcel »
- 5) Pas bon d'être inspecteur du travail !
- 6) Quelle justice sociale ?
- 7) Il ne veut pas rendre son magot...

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Régionales : le FN en tête dans six régions, déception pour la droite



Rue de Vaugirard au QG des Républicains, dimanche 6 décembre, lors du discours de Nicolas Sarkozy. Photo Denis Allard pour Libération

Les premières estimations donnent l'extrême droite entre 27 et 29%, en tête dans six régions devant Les Républicains.

Un FN qui vire en tête dans six des 13 régions que compte la nouvelle carte territoriale. Un parti socialiste classé troisième, qui résiste mieux que prévu, même s'il est confronté à la difficile question du désistement dans trois régions pour faire barrage à l'extrême droite. Et une droite en deuxième position, coincée entre le mouvement lepéniste qu'elle talonne et le PS. Tels sont les premiers enseignements que l'on peut tirer des estimations tombées peu avant 20 heures, à l'issue de ce premier tour des élections régionales.

D'après l'institut Opinion Way (pour BFM TV), le parti frontiste obtiendrait 29,5% des voix devançant LR (27%) et le PS (23%). Une autre estimation nationale de l'institut Ipsos (pour France 2) crédite le FN de 27,2% des suffrages, suivi de près par LR (27%) puis du PS à 24. Selon ce même institut, EE-LV totaliserait 6,6% des voix et le Front de gauche 4.

Si cette tendance se confirme, c'est une déception pour la droite, un FN aussi haut affaiblissant le leadership de Nicolas Sarkozy, revenu en politique notamment pour contenir le parti de Marine Le Pen. LR, qui a fait l'union dès le premier tour avec les centristes de l'UDI, pourrait, dimanche prochain, bénéficier d'un éventuel retrait des listes de gauche dans certaines régions pour faire barrage au FN. Mais sa probable victoire au second tour est, pour l'heure, éclipsée par la pole position frontiste. La droite se trouve, ce soir, prise en étau entre un PS qui résiste mieux que prévu et une extrême droite à un étiage très élevé. Il semble aussi que le petit parti souverainiste de Nicolas Dupont-Aignan, Debout la France, qui atteint dans plusieurs régions plus de 4%, lui ait grappillé des points.

Crédité de sérieux espoirs de victoires en Nord-Pas-de-Calais-Picardie et en Paca, le mouvement lepéniste sort donc vainqueur de ce premier tour. Outre les très bons scores de Marine Le Pen et de Marion Maréchal-Le Pen, toutes deux données au-dessus des 40%, il devrait également virer en tête en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, mais aussi en Bourgogne-Franche-Comté, en Midi-Pyrénées-Languedoc Roussillon et, surprise, dans le Centre-Val-de-Loire. «Un résultat magnifique que nous accueillons avec humilité», s'est félicitée Marine Le Pen, elle-même donnée

entre 40,3% et 42,1% des suffrages en Nord-Pas-de-Calais/Picardie. La présidente du parti a lancé: «Le Front national est le seul front véritablement républicain.»

Le PS, lui, semble limiter la casse, bien que distancé par l'extrême droite et la droite. Il est néanmoins confronté au dilemme attendu dans trois régions : en Nord-Pas-de-Calais, Paca et Est. Dans cette région cependant, le candidat, Jean-Pierre Masseret vient d'écartier tout retrait et toute fusion. Outre la Bretagne, l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées que les socialistes ont de grandes chances de conserver, ils pourraient aussi avoir de bonnes surprises dans cinq régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Centre-Val-de-Loire et même Pays-de-la-Loire). A la condition d'obtenir de bons reports des voix à gauche... «Le total de la gauche, qu'on disait en difficulté, doit dépasser les 36% et en fait le premier parti de France», a même applaudi sur TF1 le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, en lançant «un appel au rassemblement de la gauche» pour le deuxième tour.

Après avoir regretté que son parti n'ait pas eu des «scores plus hauts», la secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts, Emmanuelle Cosse, a, elle aussi, appelé à «travailler à la fusion des listes de gauche et des écologistes au second tour». En Ile-de-France où la numéro un écologiste est elle-même tête de liste, le PS, arrivé troisième, mise sur cette alliance pour tenter de battre la droite. Pour EE-LV comme pour le Front de gauche, qui ont dû faire les frais du vote utile, les résultats ne sont pas bons.

Trois semaines après les attaques qui ont frappé Paris, plusieurs responsables socialistes espéraient une remobilisation au sein de leur électorat. Ils misaient notamment sur une traduction dans les urnes du formidable rebond de popularité présidentielle – François Hollande avait gagné entre 10 et 20 points en trois semaines.

L'abstention devrait tourner autour de 49,5%. Grosso modo le même niveau qu'au premier tour des départementales de 2015 (49,8%). Mais treize points de moins qu'aux précédentes élections régionales de 2010, lors desquelles 53,6% des électeurs s'étaient abstenus. C'est possible. Les taux de participation semblent surtout varier d'une région à une autre, en fonction de l'enjeu (et notamment de la force du Front national) et de la médiatisation des têtes d'affiche. Outre la Corse, les participations les plus importantes ont été enregistrées en Nord-Pas-de-Calais-Picardie puis Paca. C'est en Ile-de-France que la participation a été la plus basse.

II) Les enseignements des deux dernières élections régionales de 2004 et 2010

Par Jean-Christophe Chanut



Les élections régionales de 2015 ne devraient pas ressembler aux précédents scrutins de 2004 et 2010 qui avaient vu le triomphe de la gauche. (Crédits : reuters.com)



Jean-Christophe Chanut @jcchanut

Du même auteur

13 nouvelles « super-régions » plus fortes, oui mais...

Comment Hollande et Valls veulent sortir du piège de la fin de...

Un fonds pour aider les départements à verser le RSA va être...

Dimanche 6 décembre, les électeurs sont appelés à voter pour le premier tour des élections régionales. Le second tour aura lieu le dimanche suivant 13 décembre. C'est le sixième scrutin de ce type depuis 1986, année où les régions sont devenues des collectivités territoriales à part entière.

Cette année, il faudra désigner 1.914 conseillers régionaux ou territoriaux dans les douze nouvelles régions de France métropolitaine, plus l'Assemblée de Corse, les conseils régionaux de Guadeloupe et de la Réunion et les nouvelles collectivités territoriales uniques de Guyane et de Martinique. On connaît les enjeux de ces élections, normalement les dernières avant la présidentielle de 2017 : Le Front national va-t-il réussir à conquérir une ou plusieurs régions ? Quel va être le degré de résistance de la Gauche qui présidait jusqu'ici 21 des 22 régions métropolitaines ? La droite de gouvernement va-t-elle réussir la même percée qu'aux élections municipales et départementales ?

Pour comprendre, le nouveau contexte de demain, retour sur les deux derniers scrutins régionaux de 2004 et 2010.

Les élections régionales de 2004

Les 21 et 28 mars 2004, 1.880 sièges de conseillers régionaux étaient à pourvoir dans 26 régions (22 en métropole, 4 dans les départements

d'Outre-mer).

Au soir du premier tour, la gauche parlementaire (composée par la majorité plurielle PS, PCF, Les Verts, PRG, MRC) arrive en tête avec 39 % des suffrages. En revanche, la majorité de droite - Jacques Chirac est alors président de la République avec une large majorité à l'Assemblée nationale - subit un revers en totalisant moins de 34 % des voix. Le FN est en léger recul mais se maintient à près de 15 %. Dans toutes les régions, la gauche est en ballotage favorable, à l'exception de l'Alsace, de l'Auvergne et de la Corse.

Au second tour, la vague rose déferle. La gauche progresse de onze points et frôle la majorité absolue des suffrages (49,9 %). La droite progresse de 3 points mais n'inverse pas la tendance et perd même largement en Île-de-France (conquise par la gauche en 1998) et en Auvergne, détenue par Valéry Giscard d'Estaing depuis 18 ans. Le Front national enregistre 12,4 % des voix, moins qu'au premier tour mais il faut signaler qu'il était éliminé dans 5 régions. Au total, la gauche raffle 59,9 % des sièges, la droite 27,8 % et le Front National 8,3%. Le reste des sièges revenant à des listes « divers gauche ou divers droite » et régionalistes.

En définitive, 24 régions sur 26 sont remportées par la gauche (en 1986 et 1992, la droite parlementaire en avait remporté 20 sur 22, alors qu'en 1998, elle n'en avait concédé que 7 à la gauche en métropole). Seule l'Alsace et la Corse sont emportées par la droite.

A noter qu'au premier tour, le taux d'abstention s'élevait à 39,16 % et au second tour à 34,34 %.

Les élections régionales de 2010

Les élections régionales ont lieu les 14 et 21 mars 2010. Il s'agissait de renouveler 25 conseils régionaux de France métropolitaine et d'outre-mer ainsi que l'Assemblée de Corse.

Lors du premier tour, la droite parlementaire - Nicolas Sarkozy est alors président de la République - enregistre son plus mauvais score sous la Ve République, tous scrutins confondus, avec 27 % des suffrages exprimés. Le MoDem obtient 4,20 % et le FN 11,42 % (à comparer avec les près de 30 % qu'il pourrait obtenir en 2015 !). Ce premier tour est également marqué par une forte abstention (53,67 %).

Pour sa part, le parti socialiste et ses alliés (PRG et MRC) - la majorité plurielle n'a pas pu être reconstituée à la différence du scrutin de 2004 - réalisent 29,14%, alors que les écologistes atteignent 12,8% et que le Front de gauche obtient

5,84%.

Au second tour du 21 mars, la gauche, toutes tendances confondues, confirme nettement son succès du premier tour en atteignant un score national de 54,1 % des voix, tandis que la droite parlementaire est loin derrière avec 35,4 % des voix. Pour sa part, le Front national obtient 9,2 % des voix mais il progresse dans les douze régions où il a pu se maintenir entre les deux tours. Sur les 25 régions restant en jeu, la gauche en remporte 22. En métropole, seule l'Alsace reste à droite. Le taux d'abstention atteint 48,79 %.

On mesure, cinq ans après, à quel point le paysage politique a évolué. Les élections régionales de 2015, sur fond de carte électorale totalement redessinée et inédite, vont voir, sans doute, émerger un nouveau tripartisme inédit : Gauche, Droite et Front National. Un phénomène

latribune.fr

III) Comment 7 milliards d'euros pourraient être économisés dans les nouvelles régions

Marie Théobald

Le premier tour des élections régionales a lieu ce dimanche. Les nouvelles régions sont l'occasion, pour l'iFRAP, de contenir les dépenses grâce aux mutualisations possibles. Le think tank libéral dresse la liste des économies potentielles.

Alors que les électeurs s'apprêtent à choisir de nouveaux conseils régionaux dans les 13 nouvelles régions, la fondation iFRAP, spécialisée dans l'analyse des politiques publiques, montre qu'il n'y a pas de fatalité et que de réelles marges de manoeuvre existent pour économiser... jusqu'à 7 milliards d'euros! Les fusions de régions sont une formidable occasion de rationaliser l'organisation des services et de réduire les coûts par le biais des mutualisations. «Les expériences étrangères tendent à montrer que les fusions de collectivités peuvent conduire à diminuer la dépense par habitant, sans diminution du niveau de service», confirme une note du Trésor, publiée mardi 20 octobre.

«Ces économies potentielles que nous avons calculées auraient déjà pu être réalisées avec les

anciennes régions. Mais nous tenions à diffuser ces résultats appliqués aux nouvelles entités car c'est l'occasion d'identifier les écarts de performance et les objectifs à atteindre pour leurs futurs présidents», commente Agnès Verdier-Molinié, directrice du think tank. Dans l'étude «Régions: des économies sont possibles», publiée le mois dernier, l'iFRAP a sélectionné plusieurs postes de dépenses: personnel, lycées, formation professionnelle, équipement brut (investissements) et transport ferroviaire régional. À partir des données 2013 de la Direction générale des collectivités locales, la fondation a fait sa cuisine.

Certes, elle utilise une méthode particulière. Elle extrait le chiffre de la région la plus performante (parmi les anciennes régions) pour chaque dépense, en euros par habitant, puis elle multiplie ce chiffre par le nombre d'habitants de chaque région pour analyser les économies potentielles, sans tenir compte des spécificités et des besoins de chacune. Mais la fondation assume : «Notre but est simplement de donner des indicateurs pour inciter à faire des économies. Effectivement, il y a des dépenses d'investissement qui sont nécessaires. Mais si, dans chaque domaine de dépense, on commence au moins par diminuer les dépenses de fonctionnement - on évalue l'économie potentielle à 3 milliards d'euros - ce sera un grand pas». Enfin, l'iFRAP additionne les résultats des anciennes régions, qui feront partie, dès janvier 2016, de la même collectivité. D'ailleurs, la Corse, région de petite taille et peu peuplée, n'a pas été prise en compte car «cette collectivité territoriale présente des volumes budgétaires plus importants, lorsque les montants sont exprimés en euros par habitant».

• Économies générales

En tête des régions au potentiel d'économies le plus élevé, selon la méthode de l'iFRAP, l'Île-de-France. «Le Conseil régional et les communes interviennent dans tous les domaines, même hors de leurs compétences. La région gagnerait à se recentrer sur ses missions», indique Agnès Verdier-Molinié. Soit principalement le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et des transports hors agglomération. En tout, la région Ile-de-France pourrait réaliser près de 1,5 milliard d'euros d'économies, si elle prenait exemple sur les Pays de la Loire pour les dépenses de fonctionnement et sur le Poitou-Charentes pour les dépenses d'investissement, d'après les calculs de l'iFRAP. Quant à la région

Centre, c'est celle qui paraît la plus économe. «Sa petite taille explique aussi ce chiffre», relativise la directrice du think tank.

• Frais de personnel

«Dégraisser le mammouth régional pour muscler l'action économique de la région. Dégraisser le mammouth régional, car, pendant 11 ans, la gauche n'a cessé de renforcer le poids de l'administration régionale, en recrutant toujours plus d'agents, en multipliant les structures et les dépenses inutiles. Résultat, la dette de la région a triplé», affiche comme priorité Bruno Retailleau, sénateur LR, qui brigue la présidence de Pays de la Loire. Pourtant, après l'Île-de-France, qui est la région de référence dans l'étude de l'iFRAP, la région Pays de la Loire est celle qui a le moins d'économies à réaliser en dépenses de personnel: 3,6 millions, contre 146 millions pour le Nord-Pas-de-Calais-Picardie. «C'est dire toutes les économies possibles dans les autres régions», tacle la directrice de l'iFRAP.

• Lycées

Question éducation, l'Île-de-France pourrait mettre de côté plus de 280 millions d'euros si elle s'alignait sur la région la moins dépensière, Rhône-Alpes. Mais peut-on reprocher à une collectivité de dépenser trop dans l'Éducation? «Ce sont des questions que nous nous sommes posées évidemment. L'idée est de regarder comment font les régions les plus rationnelles en termes de gestion et prendre exemple, quand c'est possible. Ce sont les économies potentiellement réalisables», explique Agnès Verdier-Molinié. Qui ajoute que la nouvelle région la moins dépensière, Auvergne-Rhône-Alpes, «n'a pas moins de besoins pour les lycées qu'une autre». Pour faire des économies, l'étude préconise de mutualiser l'investissement, l'entretien et la gestion des personnels techniques des lycées et collèges, et à terme, d'aller plus loin en déléguant progressivement la politique d'éducation aux régions qui assureraient, en lien avec les communes, la gestion des personnels enseignants et des établissements.

• Apprentissage et formation professionnelle

Côté apprentissage et formation professionnelle, comment peut-on économiser sur ce terrain, alors que le chômage ne cesse d'augmenter? «En faisant des comparaisons entre la France et l'Allemagne, on s'est aperçu qu'il faudrait revoir le

temps et le coût du travail des apprentis. Et puis il faut entrer dans la boîte noire de la formation professionnelle», répond la directrice de la fondation.

Cette étape supplémentaire vers plus de décentralisation, et donc plus de responsabilité des régions, «ne pourra se faire que si les régions démontrent leur capacité à être de bons gestionnaires, à réaliser des économies sur le fonctionnement et l'investissement et à participer à la maîtrise de la dépense publique», peut-on lire dans l'étude.

La nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes pourrait économiser plus de 130 millions d'euros si elle alignait ses dépenses au standard de la Picardie, la référence dans le domaine. La région PACA, de son côté, est celle qui aurait le moins d'économies à faire. Mais le taux de chômage de cette région est un des plus élevés de France en 2014, 11,6% selon l'INSEE, contre une moyenne de 9,9% en métropole. Quant à la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, elle affiche un taux de chômage de 9,6%.

• Transports ferroviaires

L'iFRAP a calculé que, concernant les transports ferroviaires régionaux, la région Poitou-Charentes était la référence, tandis que l'Auvergne-Rhône-Alpes aurait 440 millions d'euros à économiser pour lui voler sa place de meilleur élève. «Un autre fonctionnement du transport ferroviaire est possible: en achetant leur billet, les voyageurs ne paient que 20% du coût des trains express régionaux (TER). Pour équilibrer le budget de ces TER, les régions versent plus de 3 milliards d'euros par an à la SNCF. Les exemples étrangers et les offres des concurrents indiquent que l'ouverture à la concurrence réduirait le coût des TER de 30%», estime l'étude.

lefigaro.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) L'Assemblée vote une amnistie fiscale pour Médiapart et Arrêt sur Images



L'Assemblée a voté contre l'avis du gouvernement une amnistie fiscale pour Médiapart et Arrêt sur Images - Francois Mori/AP/SIPA

Médiapart et Arrêt sur Images faisaient face à de lourds redressements fiscaux pour s'être auto-appliqués un taux de TVA réduit.

Il s'en est fallu d'un cheveu, ou plutôt d'une voix : l'Assemblée nationale a voté de justesse ce vendredi et contre l'avis du gouvernement une amnistie fiscale pour les sites de presse en ligne, principalement Médiapart et Arrêt sur Images.

Après un long débat et un vote debout, les députés ont adopté par 11 voix contre 10 un amendement de députés socialistes, notamment de l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault et de l'ex-ministre de la Culture Aurélie Filippetti, pour amnistier ces sites, qui étaient soumis à un redressement pour s'être auto-appliqués un taux de TVA réduit.

L'amendement, qui s'inscrit dans le cadre du projet de loi de finances rectificative 2015, a été signé au total par 13 socialistes, et était soutenu par les écologistes et le Front de gauche.

Le secrétaire d'Etat au Budget Christian Eckert avait donné un avis défavorable « sur un plan factuel, juridique et technique », jugeant notamment que l'amendement contrariait le principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt.

Le Conseil constitutionnel pourrait se pencher sur cet amendement

Le Conseil constitutionnel pourrait être amené à se pencher dessus, si la mesure est maintenue dans la version définitive du projet de loi.

En attendant, pour Edwy Plenel, président et cofondateur de Médiapart, il s'agit de la « fin d'une injustice ».

Vivant d'abonnements, Médiapart et Arrêt sur Images (ASI) principalement sont contraints de payer des redressements fiscaux de respectivement 4,1 millions et 540.000 euros pour s'être auto-appliqués depuis leur création en 2008 un taux de TVA réduit de 2,1%, au lieu du taux officiel de 19,6%, estimant que la presse en ligne devait bénéficier du même taux réduit que la presse papier. Indigo Publications (Lettre A, Presse News...) est aussi l'objet d'un redressement.

La loi a changé depuis en leur faveur, le gouvernement ayant accepté de leur appliquer le taux réduit de 2,1%, voté par le Parlement en février 2014. Mais pour le fisc, entre 2008 et 2014, les deux sites ont accumulé délibérément les impayés, d'où des redressements déjà notifiés l'an dernier. Les recours ayant été récemment rejetés, les sites sont maintenant contraints de les payer, mais poursuivent leur bataille juridique.

Pour faire face, les sites d'informations Médiapart et Arrêt sur Images, ont fait appel aux dons des internautes début novembre pour faire face à ces redressements fiscaux, et ont récolté environ 400.000 euros chacun, selon des données transmises lundi par les sites de dons.

lesechos.fr-Source AFP

LAPRESSEENREVUE.EU

V) L'inspectrice du travail est condamnée dans l'affaire Tefal à 3 500 euros d'amende avec sursis par le Tribunal Correctionnel d'Annecy



France 3 Alpes

L'inspectrice du travail Laura Jourdan-Pfeiffer est finalement condamnée dans l'affaire Tefal. A 3 500 euros d'amende avec sursis, par le Tribunal Correctionnel d'Annecy. Une peine moins importante que celle requise par le Procureur Eric Maillaud. Mais qui inquiète les défenseurs du droit d'alerte.

Laura Jourdan-Pfeiffer est condamnée pour "recel" et "violation du secret professionnel". Le 16 octobre dernier, elle s'était défendue en expliquant qu'elle avait agi pour "pour se défendre et défendre sa profession", suite aux pressions de Tefal.

L'informaticien de Tefal, Christophe Micheli, licencié depuis, est également condamné à 3500 euros avec sursis, pour "atteinte au secret des correspondances" et "accès frauduleux".

La peine est moindre que celle réclamée par le Procureur Eric Maillaud, 5 000 euros.

Les condamnés se réservent le droit de faire appel de cette décision.

Pour la cinquantaine de personnes venues les soutenir au Tribunal, il s'agit d'une remise en cause du droit d'alerte. Ou comment une grosse entreprise, pesant plusieurs milliers de salariés, peut attaquer en justice une fonctionnaire qui remettait en cause son organisation du travail. Certains syndicats envisagent d'interpeller le Ministère du Travail.

m.france3-regions.francetvinfo.fr

VI) Chômeurs et précaires défilent «pour la justice sociale» à Paris

Par LIBERATION, avec AFP



Des manifestants à Paris "contre le chômage et la précarité" et "pour la justice sociale", à l'appel de quatre associations de chômeurs, le 5 décembre 2015 Photo MATTHIEU ALEXANDRE.AFP

Décrétant «l'état d'urgences sociales», ces manifestants ont rappelé la difficulté à vivre sans revenu ou avec un salaire ridicule, alors que le nombre de chômeurs n'a jamais été aussi élevé en France, et que le gouvernement ne revalorise pas les minima.

Environ 650 personnes selon la police, 1 500 selon les organisateurs, ont défilé ce samedi à Paris «contre le chômage et la précarité» et «pour la justice sociale», à l'appel de quatre associations de chômeurs : AC!, Apeis, CGT-Chômeurs et MNCP, qui avaient reçu le soutien d'autres organisations et de partis politiques (Attac, Droit au Logement, EELV, NPA, PCF, Parti de Gauche ...).

Rassemblés place de Stalingrad (Xe arrondissement), aux abords de laquelle les stations de métro fermées, ils se sont mis en route dans l'après-midi pour rejoindre la place de Clichy (XVIIIe).

A cette manifestation contre la précarité, sous haute surveillance des forces de l'ordre, s'étaient joints des militants de Droit au logement, des groupes de soutien aux sans-papiers mais aussi des militants pour le climat. Un groupe de jeunes écologistes, coiffés de perruques roses et de tambours, fermait ainsi le cortège avec des pancartes mettant en parallèle les luttes : «mêmes coupables, mêmes luttes», «l'austérité est climaticide», «changer le système, pas le climat».

Parmi leurs revendications : la revalorisation des indemnités, le « libre-choix de son emploi », l'accès à la formation professionnelle et les transports gratuits pour les chômeurs. « Un emploi, c'est un droit ; un revenu, c'est un dû », a lancé une militante au micro avant que le cortège ne s'ébranle. « Temps, travail, argent : changeons les règles » proclamait une grande banderole jaune du MNCP (chômeurs et précaires). Une autre, de l'Apes, décriait « l'état d'urgences sociales ». Prime de Noël inchangée

L'annonce mardi de la reconduction de la prime de Noël, versée à plus de deux millions de foyers aux revenus modestes, n'a pas calmé le mécontentement. Cette prime restera inchangée à « un peu plus de 150 euros pour une personne seule et un peu plus de 320 euros pour un couple avec deux enfants », avait précisé le Premier ministre, Manuel Valls. Le Smic, quant à lui, ne devrait pas bénéficier de « coup de pouce », selon Les Echos.

Avec son seul RSA, Carole-Anne, militante du MNCP de 52 ans, explique « être dans la misère ». « Je ne peux pas me payer le chauffage », souligne cette ancienne animatrice socio-culturelle, au chômage depuis 2012.

Après un net repli en septembre, le chômage a connu en octobre sa plus forte hausse depuis 2013, avec 42 000 demandeurs d'emploi supplémentaires sans aucune activité, pour atteindre le niveau record de 3,59 millions en France métropolitaine. Selon l'Insee, le taux de chômage a atteint au troisième trimestre 10,2% de la population active, le plus haut niveau depuis 18 ans.



LAPRESSEENREVUE.EU

VII) Tapie manigance pour ne pas rendre son magot

Par Laurent Mauduit

La loi oblige Bernard Tapie à rendre les 404 millions d'euros de l'arbitrage s'il veut introduire un pourvoi devant la Cour de cassation. Étant incapable de rembourser cette somme, il a cherché une parade, en obtenant du tribunal de commerce de Paris le placement de ses sociétés sous sauvegarde judiciaire.

C'est peu dire que Bernard Tapie est dans une position délicate. En le condamnant, jeudi 3 décembre, à restituer l'intégralité des sommes qu'il a indûment perçues au terme de l'arbitrage frauduleux, soit 404 millions d'euros, majorés des intérêts courant depuis 2008 (lire Tapie ruiné, la Sarkozie en danger), la cour d'appel de Paris a replacé l'homme d'affaires dans la situation financière catastrophique où il se trouvait jusqu'en 2008 : en situation de faillite. En somme, il a bien peu de chances de pouvoir rendre tout l'argent qui lui est maintenant réclamé par son adversaire, le Consortium de réalisation (CDR, la structure publique de défaisance qui a repris en 1995 les actifs pourris de l'ex-Crédit lyonnais).

Or, si Bernard Tapie ne rend pas l'argent qu'il a illégalement empoché, il ne pourra pas, au terme de la loi, se pourvoir en cassation. C'est dire s'il est non seulement ruiné mais aussi dans une situation judiciaire inextricable, même s'il a cherché une parade entérinée vendredi par le tribunal de commerce, à savoir un placement sous sauvegarde judiciaire de ses sociétés.

La loi est en effet formelle : un justiciable qui a été condamné en appel et qui souhaite se pourvoir en cassation doit au préalable exécuter la décision de justice qui le frappe. En clair, les mandataires liquidateurs du groupe Tapie et les époux Tapie eux-mêmes ne pourront donc faire examiner un pourvoi par la Cour de cassation que lorsque l'arrêt aura été exécuté et donc, les sommes restituées. L'article 1009-1 du Code de procédure civile le stipule expressément : « Hors les matières où le pourvoi empêche l'exécution de la décision attaquée, le premier président ou son délégué décide, à la demande du défendeur et après avoir recueilli l'avis du procureur général et les observations des parties, la radiation d'une

affaire lorsque le demandeur ne justifie pas avoir exécuté la décision frappée de pourvoi, à moins qu'il ne lui apparaisse que l'exécution serait de nature à entraîner des conséquences manifestement excessives ou que le demandeur est dans l'impossibilité d'exécuter la décision », dit la loi.

Or, Bernard Tapie risque fort d'être dans l'impossibilité de rembourser la totalité des sommes qui sont désormais exigibles, soit environ 440 millions d'euros. Lorsqu'il a perçu les 404 millions d'euros alloués frauduleusement par les arbitres en juillet 2008, Bernard Tapie n'a pas eu en effet la liberté de disposer de la totalité de la somme. Notre précédente enquête détaillant l'arrêt de la cour d'appel établit que, compte tenu des passifs de sa société, Bernard Tapie n'a sans doute perçu, en net, « que » 260 millions d'euros sur les 404 alloués par les arbitres. La fortune actuelle de Bernard Tapie se situerait donc dans une fourchette comprise entre 245 et 280 millions d'euros. Pas suffisant pour rembourser la totalité des 440 millions d'euros exigibles.

Sans doute est-ce d'ailleurs la raison pour laquelle, loin de claironner qu'il va se pourvoir en cassation, Bernard Tapie a d'abord interpellé le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, comme s'il était sa seule planche de salut. Dans un entretien au Monde, Bernard Tapie ne dit pas en effet qu'il va multiplier les recours en justice mais adresse une supplique inattendue au ministre et, au-delà, à la puissance publique : « C'est à eux, et à eux seuls, que revient la capacité, par l'intermédiaire du CDR [consortium de réalisation], de corriger la décision invraisemblable des juges. C'est M. Macron qui est en face. Si le gouvernement dit : je m'en lave les mains, c'est qu'il est derrière la décision. Si le CDR est après-demain chez moi avec les huissiers, là ce n'est plus le pouvoir judiciaire qui sera en cause, ce sera le pouvoir politique. Le gouvernement, ça dépend de lui, n'est pas obligé d'exécuter un jugement infamant. »

La situation de Bernard Tapie est encore plus délicate que cela. Car s'il n'exécute pas la décision de justice, il s'interdit de pouvoir introduire un pourvoi devant la cour de cassation ; de surcroît, il va au-devant d'une cascade d'autres ennuis judiciaires. Après une telle décision de justice, une mécanique implacable se met alors en marche : le CDR va aussitôt signifier par huissiers interposés aux liquidateurs du groupe Tapie et époux Tapie eux-mêmes qu'il veut récupérer la totalité de la somme. Et s'ils ne s'exécutent pas,

le CDR peut avoir recours à de nombreux moyens de droit pour y parvenir, en particulier par le biais de saisies.

Dans le cas de Bernard Tapie, les juges d'instruction chargés du volet pénal du scandale ont déjà pris des mesures conservatoires, en plaçant sous séquestre de nombreux biens appartenant aux époux Tapie. On sait ainsi que les juges ont dès à présent saisi 72 millions d'euros de liquidités sur plusieurs comptes en banque et contrats d'assurance-vie. Mediapart avait aussi révélé que la justice avait placé sous séquestre 17 millions d'euros transférés par Bernard Tapie à Hong Kong (lire Tapie : 17 millions d'euros placés sous séquestre à Hong Kong). Acquis pour près de 40 millions d'euros, le fastueux yacht le Reborn a, quant à lui, été revendu et le produit de la cession placé sous séquestre. La très luxueuse villa de Saint-Tropez, achetée 47 millions d'euros, a également été placée sous séquestre.

Le cas particulier du journal « La Provence »

Mais il est d'autres biens détenus par Bernard Tapie qu'il est plus difficile de placer sous séquestre. Certains biens immobiliers, comme son hôtel particulier de la rue des Saints-Pères à Paris, évalué entre 45 et 70 millions d'euros, sont ainsi grevés d'une ou de plusieurs hypothèques. Or, le CDR soupçonne que ces hypothèques aient été conçues comme des façades factices pour protéger Bernard Tapie d'une mise sous séquestre. Et puis, il y a d'autres biens que Bernard Tapie a transmis à son épouse ou à son fils, pour freiner les possibilités de recouvrement.

Quoi qu'il en soit, des mises sous séquestre très nombreuses ont déjà été effectuées. Comme c'est la règle dans ce cas-là, elles sont gérées par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués, un établissement public administratif placé sous la double tutelle des ministères de la justice et du budget.

Dans le lot des actifs détenus par Bernard Tapie, il y a, enfin, un cas délicat, celui du journal La Provence. Quand les juges d'instruction ont pris des mesures de séquestre, ils ont hésité à les élargir purement et simplement au journal, de peur que cela ne puisse avoir une répercussion économique sur une entreprise importante, comprenant plusieurs centaines de salariés. De son côté, l'État n'est guère désireux de donner le sentiment d'enfreindre la liberté de la presse, en devenant le propriétaire d'un journal. Du coup,

une formule juridique complexe (et pour l'instant passablement opaque), a été trouvée. Les titres de propriété détenus par Bernard Tapie n'ont pas été placés sous séquestre, mais la justice a obtenu une contrepartie pour une valeur équivalente. Le montage a été construit en association avec un groupe belge dénommé Nethys, que Bernard Tapie présente abusivement comme l'équivalent belge de la Caisse des dépôts en France. Lequel groupe Nethys a pris en octobre 11 % du groupe La Provence, et pourrait encore monter au capital. « La seule précaution que j'ai prise, c'est à l'égard de La Provence, justement. J'ai fait entrer un investisseur institutionnel dans le capital. J'ai pris l'équivalent de la caisse des dépôts en Belgique. Donc La Provence n'a pas à s'inquiéter, car tout a été prévu pour qu'elle n'ait pas de souci, quoi qu'il m'arrive », dit ainsi Bernard Tapie au Monde.

Dans le cas de La Provence, la puissance publique pourrait donc agir avec précaution. Même si Bercy veut récupérer les sommes qui lui sont dues, rien ne sera fait pour fragiliser le quotidien. Peut-être est-ce d'ailleurs la véritable raison de l'investissement de Bernard Tapie : alors qu'on lui prêtait l'intention d'acheter le journal pour partir ensuite à la conquête de la mairie de Marseille, peut-être a-t-il pressenti très tôt que le contrôle d'un quotidien serait pour lui une protection relative.

Mais dans tous les cas de figure, Bernard Tapie sait que cela ne suffira pas à calmer le CDR. Et que ce dernier risque d'user de tous les moyens de droit pour le contraindre à rendre l'argent. Du coup, l'ex-homme d'affaires a organisé une petite manigance pour tenter d'y échapper, tout en espérant pouvoir introduire un pourvoi devant la cour de cassation.

Très discrètement, selon nos informations, Bernard Tapie a demandé ce vendredi au tribunal de commerce de Paris le placement sous sauvegarde judiciaire de ses sociétés Groupe Bernard Tapie (GBT) et Financière Bernard Tapie (FIBT). Et les mandataires liquidateurs du groupe ont fait la même démarche. Et le tribunal de commerce a fait aussitôt droit à ces demandes.

Ce n'est pas la première fois que le tribunal de commerce de Paris se prête à des jeux d'influence stupéfiants. Mediapart avait ainsi raconté en 2009 dans quelles conditions une audience s'était tenue dans cette juridiction en l'absence du parquet, à l'occasion d'une audience consacrée à l'affaire Tapie (lire Affaire Tapie: l'Élysée a-t-il encore fait

pression?). En 2013, à l'occasion d'une autre enquête, nous avons aussi raconté dans quelles conditions le même tribunal de commerce de Paris avait rendu une ordonnance bancale qui avait pour effet de passer l'éponge sur près de 15 millions d'arriérés d'impôt dus par Bernard Tapie pour le début des années 1990 (lire Tapie: le fisc passe l'éponge sur 15 millions d'impôt).

Or, cette fois encore, le tribunal de commerce de Paris, où prospèrent constamment des réseaux d'influence, a accédé à la demande de Bernard Tapie. Et la manigance est cousue de fil blanc : il s'agit de demander la protection de la justice pour ne pas à avoir à payer les sommes dues, tout en arguant du même coup qu'un pourvoi en cassation est recevable.

Même si l'affaire révèle d'inraisemblables complicités au sein du tribunal de commerce de Paris, il y a pourtant bien peu de chances que Bernard Tapie parvienne à ses fins.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue